

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
JEUDI 24 NOVEMBRE 2022

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE-SUR-LA-LYS
EN DATE DU 24 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le **JEUDI 24 NOVEMBRE à 20H00**, le Conseil Municipal d'AIRE-SUR-LA-LYS s'est réuni en la **salle des Mariages** sous la présidence de **Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire**, par suite de la convocation en date du 18 novembre 2022.

ÉTAIENT PRESENTS : M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes CATTY Christine, WOZNY Florence, BAUDEQUIN Odile, MM. OBOEUF Gérard, WOJTKOWIAK David, BOULET Michel, LERMYTTE François - Maires-Adjoints, Mmes ALLOUCHERIE Françoise, DECRIEM Marie-Christine, ROUX Nathalie, BLONDEL Suzette, BOULIER Amélie, PLANQUELLE Rachel, MM. FACON Jean Noël, COMBE Jacques, CATTEZ François, BOULET Guillaume, HERNOUT Serge, M. DUBUISSON Frédéric, Mmes CROWYN Véronique, CHRETIEN Stéphanie.

MEMBRES AYANT DONNÉ PROCURATION :

M. HOUSSIN Romuald a donné procuration à M. DISSAUX Jean-Claude.
Mme SUBTIL Vanessa a donné procuration à Mme CATTY Christine.
Mme VANDENBERGUE Séverine a donné procuration à Mme WOZNY Florence.
Mme ALLAN Patricia a donné procuration à Mme BAUDEQUIN Odile.
M. AZELART Laurent a donné procuration à M. BOULET Michel.
M. HERMANT Alexandre a donné procuration à Mme ALLOUCHERIE Françoise.
M. RYS Didier a donné procuration à M. DUBUISSON Frédéric.

Secrétaire de séance : Mme DECRIEM Marie-Christine

Fin de la séance : 20h50

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

Document transmis en préfecture
062-216200147-20221124-2022-11-10-DE
Date de télétransmission : 30/11/2022
Date de réception préfecture : 30/11/2022

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29 ;

VU la délibération du Conseil municipal 2022-09-N° 5 du 28 septembre 2022 ;

VU la proposition de règlement du jeu du Marché de Noël 2022 ;

CONSIDERANT qu'à l'occasion du Marché de Noël 2022, la Commune d'AIRE-SUR-LA-LYS va organiser un jeu par tirage au sort ;

Il est rappelé à l'assemblée qu'à l'occasion du Marché de Noël, la Commune d'AIRE-SUR-LA-LYS organisera du vendredi 16 au mardi 20 décembre 2022 de 14h à 20h, un jeu par tirage au sort. Ce jeu sera encadré par un règlement affiché à la Halle au Beurre, pendant toute la durée du Marché de Noël.

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur François LERMYTTE - Maire-Adjoint ;

Et après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE :

ARTICLE UNIQUE - D'APPROUVER le règlement du jeu du Marché de Noël 2022 CI-ANNEXE.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Claude DISSAUX
AIRE-SUR-LA-LYS
PAS DE CALAIS